



déménagement et garde des enfants

Par **patoche56**, le **26/04/2011 à 14:18**

bonjour,

Je suis séparée de mon ami depuis 2 ans, notre fille avait 7 mois à l'époque, elle va avoir 3 ans, il a la garde alternée. J'habite à Roanne et je voudrais aller m'installer à Carmaux dans le Tarn auprès de ma famille. Peut-il m'en empêcher? Quels sont mes droits? Je ne veux surtout pas perdre la garde de ma fille.

Merci pour votre soutien et votre aide

Par **Domil**, le **26/04/2011 à 17:38**

S'il a la résidence alternée, vous l'avez donc aussi.
Est-ce qu'il y a un jugement ?

Par **patoche56**, le **27/04/2011 à 08:31**

Bonjour,

Nous sommes passés devant le juge des affaires familiales, qui a fixé les modalités de la garde et la pension.

Ma question est: puis-je aller m'installer à plusieurs centaines de kilomètres du père? dois-je repasser devant le juge pour en faire la demande?

Cordialement

Par **Domil**, le **27/04/2011 à 18:49**

[citation]Nous sommes passés devant le juge des affaires familiales, qui a fixé les modalités de la garde et la pension. [/citation] et qui dit quoi ce jugement ? (la garde alternée n'existe pas comme terme au regard de la loi)

Par **patoche56**, le **27/04/2011** à **20:08**

bonsoir,

le jugement dit que j'ai la garde de ma fille et que le père doit la prendre un week-end tous les 15 jours et la moitié des vacances scolaire. C'est à lui de faire les trajets, mais je lui amène à son domicile et lui me la ramène.

Peut-on m'empêcher d'habiter à 500 KM du domicile du père?? Ceci pour me rapprocher de ma famille.

Cordialement.